

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 23 mars 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Chaufferie du Centre socioculturel d'Ecublens

Suite à l'accident du 6 janvier 2017, la Municipalité tient à informer le Conseil communal de la situation de la chaufferie du Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE). En préambule, elle précise qu'une enquête pénale est en cours et qu'elle est tenue au secret de l'enquête. Le vendredi 6 janvier 2017, en fin d'après-midi, trois employés communaux ont été intoxiqués au monoxyde de carbone. Après avoir été brièvement hospitalisés aux Hôpitaux universitaires de Genève, ces collaborateurs ont pu regagner leur domicile le lendemain. Par précaution, tous les occupants du CSCE ont été évacués et pris en charge par les services de secours et le personnel communal concerné. Le samedi 7 janvier 2017, une chaudière à mazout mobile extérieure a été mise en place afin de remplacer la chaudière à pellets, qui a bien évidemment été mise hors service après l'accident. Dans le cadre de l'enquête, la chaudière à pellets a fait l'objet d'une expertise, laquelle est encore en cours, afin de déterminer les raisons de ce dégagement de monoxyde de carbone. La chaudière à pellets ne sera pas remise en fonction avant que les experts ne l'autorisent, c'est-à-dire après s'être assurés de son fonctionnement correct. Un premier essai a déjà eu lieu, qui n'a pas donné satisfaction. Enfin, la Municipalité prendra toute mesure utile afin de défendre ses intérêts, notamment financiers, car les coûts liés à cet accident (location de la chaudière mobile, achat de mazout, ramonage et vidange de la citerne à pellets, etc.), pourraient être élevés. A cet égard, la Municipalité a déposé plainte pénale contre inconnu et s'est constituée partie civile.

2) Collège Neptune – Avenue du Tir fédéral 72 – Remplacement d'une conduite défectueuse

A la suite de mesures de pression effectuées par le Service du gaz de la Ville de Lausanne (SIL) sur les conduites de l'avenue du Tir-Fédéral, une anomalie a été détectée sur le raccordement du collège Neptune. Aucune réparation n'étant possible, les travaux urgents de réfection ont été entrepris. Le remplacement complet de la conduite enterrée a été réalisé, depuis son raccordement sur l'avenue du Tir-Fédéral jusqu'à l'entrée du bâtiment communal. Le montant total de ces travaux, réalisés durant les vacances scolaires de février, se monte à Fr. 14'000.- TTC. Cette dépense est financée dans le cadre de la disposition 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis n° 2016/16 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 » et sera imputée au compte n° 503.3141.05. Ce montant sera porté aux crédits complémentaires 2017.

3) Centre technique communal – Chemin des Esserts 5 – Installation d'interphones de communication avec les salles de conférences du 2^{ème} étage et les secrétariats

Le remplacement de l'interphone défectueux du locataire de ce bâtiment étant nécessaire, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable a profité de procéder à l'installation d'un système permettant de communiquer, depuis l'extérieur, avec les deux salles de conférences et les secrétariats des Services des

bâtiments, des travaux et de l'urbanisme. Il est désormais possible, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, d'actionner l'ouverture de la porte d'entrée principale depuis les salles de conférences. Ces travaux ont été financés par le budget d'entretien alloué au bâtiment en 2016.

4) Centre technique communal, Hôtel de Ville et bâtiment Mon Repos – Installation de défibrillateurs

Conformément au montant prévu au budget 2016, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, a procédé à l'installation de défibrillateurs dans chacun des bâtiments administratifs susceptibles d'accueillir du public, à savoir le Centre technique communal (chemin des Esserts 5), l'Hôtel de Ville (place du Motty 4), ainsi que le bâtiment Mon Repos (chemin de la Colline 5). Ces appareils permettent, en cas d'accident, de porter secours à une personne présentant des signes d'arrêt cardiaque. L'appareil est géo-localisé et connecté à une centrale d'alarme. Les secours sont, dès l'ouverture de l'appareil, alertés et mobilisés. Dans l'attente de leur arrivée, une assistance vocale guide l'utilisateur pour assurer le bon déroulement de la manipulation.

Dans le courant du mois de mars, une formation à l'utilisation de cet appareil sera donnée aux collaborateurs de ces trois bâtiments, ainsi qu'à ceux du Centre socioculturel et de la grande salle, déjà équipés.

5) Composition de la Commission d'intégration et d'échanges Suisses-Etrangers

Depuis fin décembre 2016, la Commission d'Intégration et d'Echanges Suisses-Etrangers est composée comme suit :

- Sylvie Pittet Blanchette, Municipale et Présidente ;
- Pascale Manzini ; Municipale ;
- Aitor Ibarrola, Président du Conseil communal ;
- Kay Karlen, Paroisse protestante ;
- Claudine Breider, communauté française ;
- Karim Cammoun, communauté tunisienne ;
- Nam-Tran Hô, communauté vietnamienne ;
- Pavle Velkov, communauté macédonienne ;
- Mario Gaspar, communauté portugaise ;
- Sylvie Baratech, communauté catalane ;
- Moïse Balokok, communauté africaine ;
- Jean Timba, communauté camerounaise ;
- Marie Thüler, communauté russe ;
- Lara Manzini, Médiatrice culturelle ;
- Steve Renggli, Délégué jeunesse ;
- Matthias Wenger, Travailleur social de proximité.

6) Décompte de clôture – Réseau communal d'évacuation des eaux – Assainissement dans le secteur chemin du Coteau et chemin de Veilloud – Crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.131.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 6/2008	Fr. 493'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 447'189.81</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 45'810.19</u>

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

7) Décompte de clôture – Réseau communal d'évacuation des eaux - Collecteur d'eaux usées « En Verney » – Remplacement d'un tronçon – Crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.135.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 17/2009	Fr. 128'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 78'899.35</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 49'100.65</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que les travaux de génie civil, ainsi que les honoraires de géomètre, ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a pas été utilisé. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

8) Décompte de clôture – Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin du Bugnon – Mise en séparatif – Demande de crédit

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.141.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 15/2010	Fr. 245'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 241'660.75</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 3'339.25</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

9) Décompte de clôture – Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, chemin des Vignes – Demande de crédit

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.129.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 19/2011	Fr. 245'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 228'621.25</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 16'378.75</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

10) Décompte de clôture du système d'information du territoire - SIT

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 190.5060.318.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 12/2009	Fr. 175'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 178'157.55</u>
Plus-value de dépenses	<u>Fr. 3'157.55</u>
Participation de tiers	Fr. ---
Subvention	Fr. ---

La plus-value de dépenses de Fr. 3'157.55 étant inférieure à 5 % du crédit accordé et à Fr. 100'000.-, la Municipalité a approuvé ce dépassement conformément au point 4 du préavis de début de législature n° 2016/16. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

11) Décompte de clôture du réaménagement de la déchetterie communale

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont achevés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 450.5010.112.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 07/2013	Fr. 2'786'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 2'650'707.91</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 135'292.09</u>

Financements externes

Participation de tiers (sponsoring)	Fr. 26'249.99
Subvention cantonale décharge des Fontanettes	Fr. 388'792.65
Subvention cantonale déchetterie	<u>Fr. 353'914.00</u>
Montant total des financements externes	<u>Fr. 768'956.64</u>

Le montant total des dépenses, subventions et participation de tiers déduites, se monte à Fr. 1'881'751.27.

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

12) Décompte de clôture du remplacement du véhicule de marque Unimog U900

Le véhicule susmentionné a été remplacé. Le rapport du Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5060.310.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2016/03	Fr. 269'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 262'937.10</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 6'062.90</u>
Participation de tiers – vente ancien véhicule	Fr. 19'527.10
Subvention	Fr. ---

Le remplacement a été exécuté conformément au préavis.

13) Passerelle au-dessus de la route de la Pierre à la hauteur du chemin des Chênes

La Municipalité informe le Conseil communal qu'afin d'étudier la possibilité de construire une passerelle de mobilité douce au-dessus de la route de la Pierre à la hauteur du chemin des Chênes, une étude préliminaire a été adjugée au bureau

Synaxis SA, conformément à l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude d'investissements (préavis n° 2016/16). Pour information, le montant des prestations de cette étude préliminaire s'élève à Fr. 16'347.75 TTC. Pour la construction de cet ouvrage, une subvention serait disponible dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2007.

14) Réponse au vœu du 18 novembre 2016 formulé par M. Eric Darbellay invitant la Municipalité à annexer systématiquement à tout préavis de fixation du plafond d'endettement le budget d'investissement ayant servi à l'élaboration, détermination dudit plafond

La Municipalité a pris acte du vœu de M. Eric Darbellay et y répond favorablement. A l'avenir, le plan des investissements ayant servi à la fixation du plafond d'endettement sera annexé systématiquement au préavis dudit plafond.

15) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

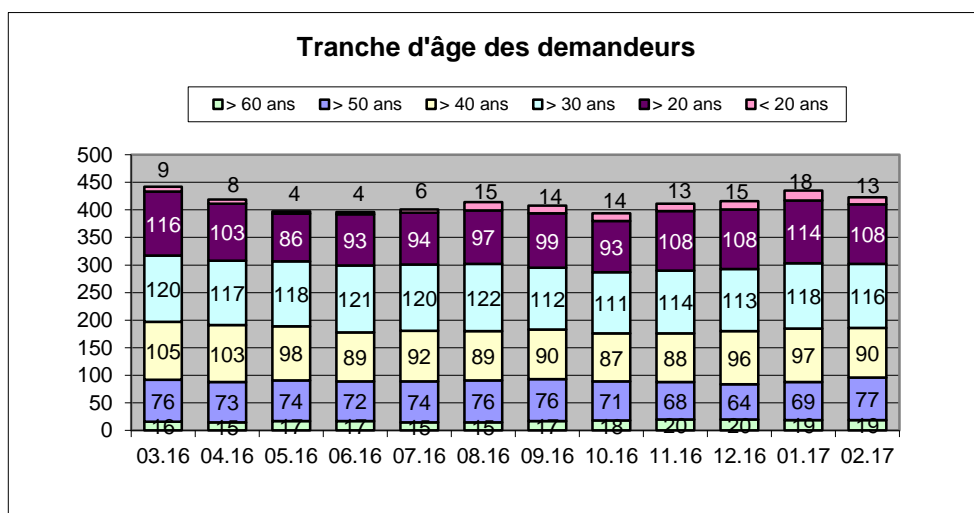
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

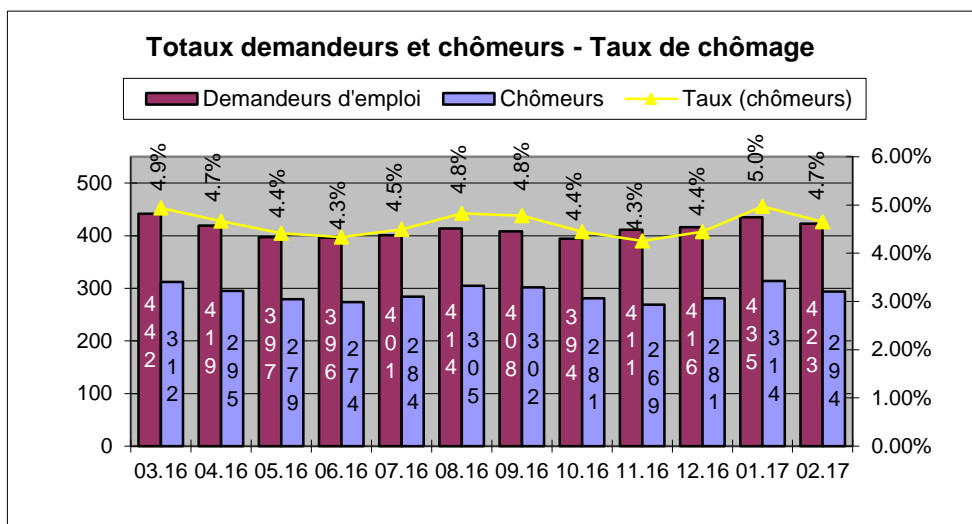
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





16) Population

La Commune d'Ecublens maintient sa position de 10^{ème} commune du canton. En effet, la population au 31 décembre 2016 est de 12'340 habitants (12'288 habitants au 31 décembre 2015).

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le rang des communes vaudoises selon la statistique officielle de la population au 31 décembre 2016.

Rang	Commune	Suisse	Etrangers	Population totale
1	Lausanne	78 488	58 565	137 053
2	Yverdon-les-Bains	18 601	10 969	29 570
3	Montreux	14 138	12 264	26 402
4	Renens	10 031	10 292	20 323
5	Nyon	12 041	8 006	20 047
6	Vevey	11 186	8 419	19 605
7	Pully	12 197	5 782	17 979
8	Morges	10 087	5 732	15 819
9	Gland	8 359	4 470	12 829
10	Ecublens	6 727	5 613	12 340
11	Prilly	6 962	4 909	11 871
12	La Tour-de-Peilz	8 121	3 516	11 637
13	Lutry	7 286	2 602	9 888
14	Aigle	5 939	3 801	9 740
15	Payerne	5 760	3 541	9 301
16	Epalinges	6 522	2 775	9 297
17	Bussigny	5 231	2 996	8 227

18	Le Mont-sur-Lausanne	5 794	2 087	7 881
19	Crissier	4 345	3 291	7 636
20	Chavannes-près-Renens	3 647	3 896	7 543

La Municipalité

Ecublens/VD, le 16 mars 2017

102.02-2017 – PB/lq